

CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 juin 2023

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 15 juin 2023 en Zoom

Présences : Madame Carole BÉDARD
Monsieur Louis BOURGET
Monsieur Stéphane GINGRAS
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Madame Madeleine PAQUIN
Madame Nathalie QUENNEVILLE
Madame Katia QUINCHON
Madame Caroline ROY
Madame Sonia TOUZIN-GENDRON

Absences : Madame Ghania KHEFIF
Monsieur Sylvain PLOUFFE
Madame Catherine SIROIS
Monsieur Stéphane TERRAULT

Monsieur Daniel Marcotte préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. Les membres sont d'accord à procéder par visioconférence. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 8 h.

CA-2023-05-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Madeleine Paquin, l'ordre du jour est adopté.

Ouverture de la séance

CA-2023-05-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
CA-2023-05-02 Rapport financier annuel 2022-2023 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (AS-471)
CA-2023-05-03 Rapport financier annuel consolidé 2022 du Fonds de santé au travail – activités courantes
CA-2023-05-04 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2022-2023
CA-2023-05-05 Rapport annuel de gestion 2022-2023 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-05-02 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022-2023 DU CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (AS-471)

Présentation du rapport financier annuel par Mme Nancy Morin, directrice des ressources financières et approvisionnement. Le fond d'exploitation est déficitaire de 43 M\$, par contre le fonds d'immobilisation présente un surplus de 48 M\$. Conséquentement, grâce à

la modification de deux normes comptables de redressement confondues ensemble, l'établissement termine exceptionnellement l'année avec un surplus de 5 M\$.

Mme Madeleine Paquin, présidente du comité de vérification, remercie l'équipe de Mme Morin. Le comité de vérification recommande l'adoption du rapport financier 2022-2023.

RÉSOLUTION

CA-2023-50 Adoption du Rapport financier annuel 2022-2023 (AS-471)

Attendu l'article 294 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule que le vérificateur remet son rapport de vérification au conseil d'administration de l'établissement;

Attendu l'article 295 de la LSSSS qui stipule que l'établissement doit, au plus tard le 15 juin de chaque année, transmettre son rapport financier annuel pour l'exercice financier écoulé, rapport qui doit être préparé sur les formules prescrites par le ministre et comporter les états financiers de l'établissement, le rapport de vérification et tout autre renseignement requis par le ministre;

Attendu la recommandation du comité de vérification en date du 13 juin 2023.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport financier annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-05-03 RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 2022 DU FONDS DE SANTÉ AU TRAVAIL – ACTIVITÉS COURANTES

Présentation du Rapport financier annuel consolidé de l'année 2022 du Fonds de santé au travail, fonds qui est entièrement financé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Le rapport financier présente un surplus de 574 557 \$ dû à la pénurie de personnel qui a amené une diminution de la masse salariale et une réduction des dépenses. Un montant de 270 081 \$ a été récupéré par la CNESST, conformément aux normes comptables du Fonds de santé au travail.

RÉSOLUTION

CA-2023-51 Adoption du Rapport financier annuel consolidé 2022 du Fonds de santé au travail – activités courantes

Attendu l'article 7.03 du contrat type relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c.S-2.1);

Attendu la recommandation du comité de vérification en date du 13 juin 2023.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Louis Bourget

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail 2022 - activités courantes, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-05-04 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES 2022-2023

Présentation du bilan de l'année par Mme Julie Lahaie, commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

RÉSOLUTION

CA-2023-52 Adoption du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2022-2023

Attendu que la commissaire aux plaintes et à la qualité des services est désignée par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue pour appliquer la procédure d'examen des plaintes;

Attendu que la commissaire est responsable envers le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue de s'assurer du respect des droits des personnes et des usagers en santé et services sociaux dans le cadre de ses fonctions définies aux articles 66 et 67 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS);

Attendu l'article 76.10 de la LSSSS qui oblige tout conseil d'administration d'un établissement à transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), une fois par année et chaque fois qu'il le requiert, un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits;

Attendu qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis, par la même occasion, au Protecteur du citoyen;

Attendu que le rapport doit être rendu public une fois son dépôt à l'Assemblée nationale par le MSSS.

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2022-2023 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, tel qu'il appert dans le document et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-05-05 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023 DU CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Présentation du Rapport annuel de gestion 2022-2023 par Mme Sarah Charbonneau, adjointe à la présidente-directrice générale – affaires publiques et relations avec les médias.

RÉSOLUTION

CA-2023-53

Adoption du Rapport annuel de gestion 2022-2023

Attendu l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu la circulaire 2022-020 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, tel qu'il appert dans le document et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et **de le diffuser** après son dépôt à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 9 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Daniel Marcotte,
président

Adopté le 21 septembre 2023